

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2026

DELIBERATION N°9 : délégation d'attributions du Conseil d'administration au Président

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU.

Date de convocation : 26 juin 2026

Etaient présents : 19 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHEL, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé

Etaient présents : 7 membres suppléants sans voix délibérative

Mme Béatrice CRETEN, Adjointe au Maire de Pamproux - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Etaient excusés : 16 membres

Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan - M. Denis PRISSET - Maire de Mauléon - Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - Mme Sylvie BAZANTAY - Maire de Saint-Amand-sur-Sèvre - Mme Hélène MARSAULT, Maire

d'Irais - M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénézay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération prise lors de cette même séance et portant élection du Président du Centre de gestion,

Vu la délibération prise lors de cette même séance fixant la composition du bureau du conseil d'administration,

Considérant que pour faciliter la gestion administrative et financière du Centre de gestion, il est nécessaire de prévoir une délégation de certaines attributions du conseil d'administration à Monsieur Roland MORICEAU, Président ;

Le Conseil d'administration peut déléguer au Président les compétences prévues à l'article 27 du décret n°85-643 susmentionné : *« Le conseil d'administration est compétent pour décider des emprunts, des acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers, des prises et cessions de bail supérieur à trois ans, des marchés de travaux, de fournitures et de services, de l'acceptation ou du refus des dons et legs, de la fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application des dispositions de l'article L. 452-46 du code général de la fonction publique. »*

Le Président précise que l'exercice de cette délégation implique une information du Conseil lors de sa réunion la plus proche et qu'elle ne peut être mise en œuvre que dans la limite des crédits votés.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** d'attribuer au Président la délégation de pouvoirs prévue aux articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, pour les domaines suivants :

1. Marchés publics

Autorisation portant sur la réparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des seuils réglementaires des marchés à procédure adaptée (soit 60 000 € HT pour les fournitures et services et 100 000 € HT pour les travaux).

2. Gestion des effectifs

Autorisation de fixer les effectifs du Centre de gestion.

3. Conventions

Autorisation de décider et signer les conventions conclues avec :

- Les collectivités non affiliées,
- Les autres Centres de gestion,

dans la limite d'un montant inférieur à 20 000 €.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le :

- 7 JUIL. 2026

Accusé réception le :

- 7 JUIL. 2026

EXÉCUTOIRE

Publiée le :

- 7 JUIL. 2026

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le :

- 7 JUIL. 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

